



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 3 novembre 2025

| NOMBRE DE MEMBRES                                                                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| CONSEILLERS EN EXERCICE                                                                                                                                      | 19 |
| PRESENTS                                                                                                                                                     | 17 |
| VOTANTS                                                                                                                                                      | 19 |
| QUORUM                                                                                                                                                       | 10 |
| DATE DE CONVOCATION                                                                                                                                          |    |
| 27 octobre 2025                                                                                                                                              |    |
| DATE D’AFFICHAGE                                                                                                                                             |    |
| 0 7 NOV. 2025                                                                                                                                                |    |
| Codification : 7.5                                                                                                                                           |    |
| Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le<br>0 7 NOV. 2025<br>et publication du<br><br>0 7 NOV. 2025<br>Le Maire,<br>Jean-Yves BOIRE |    |



L'an deux mille vingt-cinq, le **trois novembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Marcel DUMAS, Roseline TRAMBOUZE, Katy VAZQUEZ DUDEK, Sylvain GIRARDIN, Isabelle ROUVIDAN et Lucie ROCH.

**Absents excusés avec pouvoir :**

Patrick DUCROS donne pouvoir à Fabienne STALARS

Patrick PORNET donne pouvoir à Christine VALADE

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Katy VAZQUEZ DUDEK

**OBJET : 2025-037 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) – Exercice 2025**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Perreux est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire. Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Les habitants de la commune y sont conseillés sur les droits sociaux, orientés vers les partenaires locaux ou directement pris en charge. Il se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficultés).

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 7 200 €, au titre de l'exercice 2025.

La subvention sera versée en une fois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20251103-2025-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025  
Publication : 07/11/2025

Vu la délibération n°2025-011 du 24 mars 2025 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2025.

Conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide,

- **D'attribuer** une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 7 200 € au CCAS pour l'exercice 2025,
- **De dire** que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits de l'exercice compte 657362.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 3 novembre 2025

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE



Le secrétaire de séance

Katy VAZQUEZ DUDEK